

Campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs 2023

5 OCTOBRE 2023 - PREFECTURE DE REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Communiqué de presse

En cas d'accident industriel majeur : ayons les bons réflexes.

Le 5 octobre 2023, la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les préfets de département, les maires et les industriels de la région lancent la nouvelle campagne quinquennale sur les risques industriels majeurs, intitulée « Les bons réflexes ». Cette opération d'envergure unique en France vise à informer 3,5 millions d'habitants sur les activités industrielles à risque proches de chez eux et les comportements à adopter en cas d'accident. Co-pilotée par l'État, l'APORA¹, le SPPPY², la campagne dépasse les seules obligations réglementaires et laisse la place aux initiatives locales avec une possible labellisation des actions.

La campagne d'information, une initiative régionale pour une meilleure information des citoyens

Depuis les années 1990, les services de l'État en région ont décidé de réaliser l'information réglementaire sur les risques industriels majeurs sous forme de grandes campagnes régionales quinquennales. Cette mutualisation sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes permet de diffuser une information homogène aux citoyens mais aussi d'aller au-delà des strictes exigences réglementaires et de développer des actions complémentaires originales adaptées aux différents publics. L'objectif commun est d'accroître la connaissance des risques et des consignes de sécurité en cas d'alerte.

Cette action d'envergure est rendue possible grâce à l'implication de nombreux acteurs fédérés par le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels dans la région grenobloise et l'APORA (association régionale des entreprises pour l'environnement), ainsi que des représentants des services de l'État (la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les directions départementales de territoires ainsi que les rectorats des trois académies Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand), des collectivités territoriales, des associations et des représentants de salariés.

Les objectifs de la campagne : « Tous concernés. Tous impliqués »

L'information diffusée pendant la campagne vise à :

- développer la culture du risque, pour que l'ensemble des acteurs soit en capacité de se préparer et d'agir en conséquence.
- faire reconnaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité.
- donner les informations requises par la réglementation sur les sites industriels soumis à P.P.I. (leurs activités et les risques associés),
- diversifier les modes de diffusion des informations (actions pédagogiques, réseaux sociaux, actions avec les élus, actions labellisées...).

Les principales actions pendant la campagne

Cette campagne d'information comprend des actions réglementaires et des inédites :

Les actions réglementaires :

- la distribution dans chaque boîte aux lettres, par La Poste, des brochures d'information sur les risques industriels,
- la distribution et la mise en place des affichettes Consignes de sécurité dans les établissements recevant du public des communes concernées
- le site internet dédié www.lesbonsreflexes.com

Les actions inédites 2023 :

- une présence accrue sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, Instagram, LinkedIn et X, avec la réalisation de vidéos illustrant les consignes de sécurité,
- le label « Les bons réflexes » pour valoriser les initiatives des acteurs du réseau sur la prévention des risques majeurs,
- l'organisation d'actions territoriales comme le village forum Risk Indus organisé du 5 au 7 octobre 2023 à Pont-de-Claix pour les scolaires puis le grand public,
- des pièces de théâtre sur les risques majeurs pour petits et grands *voir plus d'actions et de détails dans la fiche Actions du présent dossier.*

La campagne est financée principalement par les industriels, mais aussi par l'État, la Métropole de Lyon et Grenoble Alpes Métropole. Ces partenariats permettront de déployer des actions ambitieuses de communication et de pédagogie, de manière régulière au cours des 5 années à venir, générant une dynamique autour des bons réflexes.

Le droit à l'information sur les risques

La réglementation impose aux établissements présentant des risques industriels majeurs (établissements soumis à Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) pour lesquels un accident pourrait avoir des conséquences à l'extérieur des limites de l'établissement) d'informer au moins tous les 5 ans la population susceptible d'être exposée à ces risques. L'information réglementaire doit comporter a minima une brochure, une affichette et une mise à disposition électronique des informations réglementaires ; la brochure doit être transmise aux habitants des communes concernées sans qu'ils aient à en faire la demande.

EN CHIFFRES

- 123 établissements industriels concernés
- 656 communes concernées soit 3,5 millions de citoyens
- 11 départements
- 16 bassins d'information

Pour plus d'informations, le site internet : www.lesbonsreflexes.com est à votre disposition.

¹ **Association régionale des entreprises pour l'environnement industriel**

² **Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels dans la région grenobloise**